LA CRÉOLE

No. 1. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1862. 1re Année.

Au Public.

Sans crainte et sans trouble, nous inaugurons aujourd'hui une ère nouvelle dans les destinées du Sud. Nous prenons pour base de notre plate-forme la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis, que nous publierons dans un de nos prochains numéros ; et si jamais nous naufrageons, c'est que la vérité doit mourir et que l'erreur doit triompher ; c'est que la Providence a mis au cœur de l'humanité des aspirations qui ne doivent point se réaliser ; c'est que la liberté et le bonheur, qui doivent être le produit de la marche du temps et du progrès, sont des chimères ; que Lamartine a raison, que l'Pelletan a tort, et que le monde ne marche pas !

Nous invitons donc tous ceux qui peuvent prêter un appui intellectuel ou pécuniaire à la propagation de la cause des droits de l'homme et de l'humanité à le faire sans retard.

Vous tous qui aspirez à établir en lieux leur le système républicain sans tache, la démocratie sans entraves, accourez à nous, contribuez comme nous de votre grain de sable à la construction du Temple de la Liberté ! Nous avons besoin de collaborateurs et de tous ceux dont les cœurs sont en rapport avec le mouvement intellectuel du siècle : qu'ils se joignent à nous, à notre rédaction. Accourez donc tous, amis du Progrès ! L'heure a sonné pour la lutte des grands principes humanitaires contre un vil et sordide intérêt qui enfante l'orgueil, l'ambition, l'hypocrisie, le mensonge et fait taire la conscience, cette voix du ciel qui crie sans cesse à l'homme : "Tu es né pour la liberté et le bonheur! Ne te trompe pas toi-même en ceci, et ne trompe point ton frère!"

Aux Etrangers.

Les étrangers de toute origine qu'abrite le système républicain des Etats-Unis, comprendront facilement que leurs sympathies ne peuvent être et ne doivent se manifester que pour la vraie Démocratie, c'est-à-dire le gouvernement d'un peuple libre par ce peuple lui-même. Tout ce qui est en dehors de cela est faux et insoutenable, malgré tous les sophismes plus ou moins fardés des gens intéressés à cacher une vérité aussi manifeste.

C'est par l'union des Etats-Unis que non-seulement le système républicain doit se propager dans ce pays, mais encore se répandre et s'implanter dans tous les pays de la terre. Telle est notre foi, notre conviction! Qu'importent les négations des ignorants, les superbes dédains de la science inepte et les clameurs des intéressés : il ne faut pas être bien chairvoyant pour s'apercevoir qu'un travail sourd et latent se fait au sein de l'humanité pour arriver à cette harmonie sociale, à cette fraternité des droits, au bonheur humain, enfin, que la Liberté, fruit d'une sage République comme celle des Washington, des Jefferson et autres, peut seule produire.

L'épreuve dont l'Union américaine doit sortir triomphante, dans les desseins de Dieu, malgré l'ébouriffante prétention, l'orgueil impie de ceux qui croient arrêter son bras, et qui seront abattus ou pulvérisés, est un sûr garant pour nous que la Démocratie, loin de s'affaiblir, développera ce moment des conditions de vitalité qui lui manquaient auparavant pour atteindre aux grandes destinées que le ciel lui prépare pour l'affranchissement des peuples. C'est ce que comprennent les grands cœurs, et tous ceux qui veulent le bien de l'humanité!

POURQUOI?

Oui, pourquoi la vérité se fait-elle jour si difficilement parmi nous?

Pourquoi les principes si simples, si élémentaires de l'ordre social trouvent-ils si peu d'adeptes ici?

Pourquoi cette belle langue française, qui fait retentir au foyer de la civilisation les plus beaux sentiments du cœur humain, — l'Amour et la Liberté, — n'a-t-elle servi au Sud qu'à propager l'erreur et le mensonge?

Pourquoi, en d'autres climats, les champions des droits du Peuple, les amants de la Liberté, les apôtres du vrai, — en un mot, pourquoi les défenseurs des faibles, des humbles et des innocents, contre la force, la tyrannie et l'impunité, ont presque toujours flatté les passions des grands, des riches et des oppresseurs, et ont invariablement servi d'instruments à la cause de la cupidité, de l'ambition et du despotisme, de ce côté-ci de l'Atlantique?

Pourquoi des individus dont la plume, plus puissante que l'épée, aurait converti des milliers à la cause de la Démocratie et du Progrès, se sont-ils basoués du sort des malheureux d'une oligarchie réactionnaire et rebelle à l'idée du temps et à la marche ascendante de l'humanité?

C'est que l'égoïsme et le milieu dans lequel nous nous mouvons exercent plus d'empire sur l'esprit des hommes qu'on ne se l'imagine, et qu'il faut un grand courage ou une forte conviction pour se faire le martyr de la Liberté, au milieu des dictateurs du sol, que cette classe constitue ou non l'aristocratie des vendeurs de morue, des planteurs de coton, de canne à sucre ou de chou.

Dans l'histoire de la Louisiane écrite par F. Xavier Martin, cet ancien juge si éminent de la Cour Suprême de cet Etat, il n'est point question de l'introduction de l'esclavage. Cependant cette histoire nous apprend que lorsque le Parlement de Paris enregistra la charte de *la Compagnie Occidentale*, il n'y avait encore que une vingtaine d'esclaves. Bienville fut nommé gouverneur de la province, et c'est alors que fut inaugurée une courte période de grande prospérité pour le territoire, qui vit, dans l'espace de quatorze ans, la population blanche s'accroître au point que de sept cents elle s'éleva à plus de cinq mille, et le nombre des noirs (esclaves) s'éleva de vingt-huit à trente-cinq mille. Le nombre des blancs des deux sexes était de cinq mille cinq cent cinquante-six. Les noirs étaient en nombre presque égal. Les nègres de Guinée furent alors introduits par ces vaisseaux (les vaisseaux anglais qu'on voyait presque toujours à l'ancre ou attachés aux arbres un peu au-dessus de la Nouvelle-Orléans) ou amenés de Pensacola, par le lac Pontchartrain, au bayou Manchac et à Baton-Rouge. En 1785, ils atteignirent le chiffre de dix-sept mille, et de plus de vingt-et-un mille en 1788. L'introduction des esclaves fut temporairement suspendue en 1800. En 1810, le nombre des esclaves, d'après le recensement des Etats-Unis, était de 34,660 ; en 1820, de 69,064; en 1830, de 109,588 ; en 1840, de 168,452 ; en 1850, de 244,809, et en 1860, de 312,156. Cet accroissement a été plus rapide que celui de la population blanche qui s'élevait en dernier lieu à 354,265, ce qui faissait un total de 666,431.

C'est ainsi que cette institution, depuis l'époque où elle a été introduite, n'a cessé de prendre de l'extension avec une étonnante rapidité, et cela toujours à la faveur d'une législation rétrograde, qui interdisait à l'esclave la culture de son intelligence, et qui en faisait un bétail tout voué aux sueurs de liberté. Les lois de cet Etat retranchaient virtuellement l'esclave de la famille humaine, et faisaient de lui une propriété, le mettaient constamment au niveau des animaux employés à la culture.

Dès l'époque où fut faite la Constitution des Etats-Unis, on put reconnaître qu'il y avait antagonisme formel entre l'institution de l'esclavage démocratique et moderne et les principes d'un gouvernement libéral, devant offrir à tous de larges garanties de liberté ; et des mesures furent prises pour empêcher qu'il ne fut importé d'Afrique de nouveaux esclaves, à dater d'un tel jour. Mais ce que les hommes sages d'alors n'avaient pas prévu et qui pourtant s'est accompli, c'est-à-dire cet énorme accroissement du commerce des esclaves et l'extension de l'esclavage dans de vastes contrées où il n'existait pas précédemment, nous met aujourd'hui, nous, leurs descendants, qui sommes aussi imbus qu'eux du principe républicain, en face du grand problème du jour : " Le pouvoir exécutif peut-il, en guerre-t-il ce pays, ou le pays deviendra-t-il libre ? "

Dans la Virginie, Etat de l'Union qui a le plus sérieusement souffert de cette institution, les hommes d'Etat et les publicistes ont considéré l'esclavage comme une plaie horrible, et ils ont imaginé des plans d'émancipation graduelle et paisible. Pendant qu'il n'y avait qu'un petit nombre d'esclaves, les propriétaires pouvaient être bons à suivre ; mais ils sont bientôt devenus parfaitement inexécutables, parce que chacun voit aujourd'hui que c'est une question de race assez sérieusement engagée pour qu'il faille que l'une des deux reste maîtresse du terrain.

C'est ainsi que la sagesse de nos hommes d'Etat, de nos publicistes, de nos savants, va se briser contre la croissance énorme et continue de ce maudit démon qui a fini par se poser en potentat dans ces pays. Un propriétaire d'esclaves est devenu un industriel, un homme de peuples civilisés ; et tous les amis de la liberté, dans les autres pays, ont reproché à chaque citoyen de celui-ci le crime d'entretenir et d'étendre sur le sol libre de l'Amérique, la plaie hideuse de l'esclavage. La haine pour les rois, princes ou potentats, l'horreur de la tyrannie, les droits égaux devant la loi, la liberté de conscience, la liberté de la presse, tout cela était nécessairement foulé aux pieds et conspué par le propriétaire d'esclaves, de ce pays. Mêlée à toutes les affaires politiques, elle avait pris une grande influence dans le gouvernement des Etats à esclaves, et pendant qu'elle s'armait d'une verge de fer et montrait une excessive rigueur partout où s'exerçait son contrôle, infligeant à tous ceux qui faisaient de l'opposition des châtiments de toutes sortes, — le bannissement, la dégradation, les travaux forcés, la peine de mort, — elle étendait ses bras jusque dans les Etats libres ; s'efforçait d'arrêter le commerce des adversaires de cette institution, qu'elle désignait tous ensemble par ce mot : *abolitionistes;* et faisait peser sur l'Union une menace continuelle de dissolution. Et pécunant tout-à-tour sur la crainte et la cupidité des Etats libres, ses ministres faisaient de pressants appels en demandant des compromis, et s'accrochant obstinément au parti du progrès, elle a réussi à obtenir, pendant tant d'années, le consentement du silence pour se maintenir et s'étendre de plus en plus.

Mais le parti démocratique ne pouvait pas toujours rester impassible en face de l'esclavage, et porter sa part de responsabilité. Celui qui a fondé ce parti et qui lui a tracé ses voies est le jamais entendu ainsi. Les droits de l'homme, dont il a parlé dans la Déclaration de l'Indépendance, devaient, dans sa pensée, s'étendre à tous les hommes ; et personne jusqu'à présent n'a jamais osé prétendre que le droit qu'aurait un homme d'acheter et de vendre un autre homme, a jamais été compris dans aucune déclaration des droits faite par Jefferson ou d'autres hommes éminents de quelque nation civilisée, dans notre siècle. Les esclavagistes ont enfin réussi à arrêter le parti du progrès, qui semble encore subir leur pression. Malheur, malheur aux Etats à esclaves et à l'esclavage, quand ce parti va se redresser puissant et fier ! La vérité peut être enfouie pour un temps et foulée aux pieds, mais il faut qu'elle apparaisse ; et l'erreur, en combattant les amis du progrès, a de toute nécessité engagé la lutte contre le peuple, l'Union, le peuple américain, — contre tout homme, toute femme ou tout enfant qui sait remercier la Providence de la faveur qu'elle lui a faite en lui accordant le titre de citoyen américain.

La lutte se trouve maintenant engagée entre l'esclavage et notre pays, par ce récent et solennel appel aux armes. Les choses, en tout cas, n'ont fait qu'amener leur résultat inévitable. Tous les remèdes doux étant impuissants contre l'accroissement continuel de l'esclavage, et la faiblesse humaine ne pouvant indiquer aucune solution paisible du problème de l'émancipation immédiate ou graduelle, une crise violente devait avoir eu et la force devait être appelée à décider cette grande question : " L'esclavage africain doit-il conquérir les Etats-Unis et le monde, dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle, ou les Etats-Unis — et, s'il en est besoin, le monde, — terrasseront-ils l'esclavage américain ! "

Dans la première hypothèse, on verra se former une grande nation, dont les institutions auront pour base l'esclavage et qui envahira tous les territoires cotonniers ; on verra refleurir la traite des nègres africains avec toutes ses horreurs ; et au bout d'un certain temps, les nègres, fatigués de leur force, insurgent, et ce pays verra se renouveler les événements de Saint-Domingue.

Dans la seconde hypothèse, le destinée de l'Amérique s'accomplira, et le monde verra se résoudre les problèmes qui placeront ce continent à la tête du progrès et du mouvement de ce siècle ; car alors il représentera une civilisation dans laquelle le travail sera honoré, et une date prochain de cette harmonie sociale vers laquelle tendent naturellement les âmes généreuses, et dont le genre humain doit un jour goûter les douceurs.

Pour que le Sud puit atteindre à ses fins, il faudrait donc nécessairement admettre qu'il aurait le pouvoir de renverser le sens moral et la conscience commune du genre humain, — de faire de la première vertu de l'homme un crime, de changer le caractère géographique du continent, — d'imposer à une race qui est née libre le despotisme et l'esclavage, en place des douceurs de la liberté et de tous les bienfaits des institutions libérales.

Telle est, ni plus ni moins, la tâche qu'ont entreprise les Confédérés ; et cela dans quel but ? Dans celui de perpétuer l'esclavage africain et de l'étendre dans les contrées où il n'existait pas.

" Chaque fois," a dit un philosophe français, " que l'esprit du passé et l'esprit de l'avenir se trouvaient engagés dans une lutte, il est arrivé que tout ce qui voulait rester à l'esprit des temps nouveaux. Nous avons vu que l'histoire a ses lois. La guerre, qui joue un rôle si important dans l'histoire, qui représente tout ce que genre des agitations, et pour ainsi dire ses crises, — la guerre doit avoir aussi ses lois, et ses lois nécessaires ; et si dans l'histoire on doit voir l'humanité jugée par elle, on peut en déférer que la guerre n'est autre chose que la partie décrétale de ce jugement, et que les batailles ont sont la promulgation publique. La défaite ou la décadence d'un peuple sont les décrets de civilisation que Dieu lui-même, contre un peuple qu'ils déclarent trop en arrière de son époque, ennemi du progrès, et, en conséquence, digne d'être rayé du livre de vie. "

Ces principes ne s'appliquent-ils pas à la guerre actuelle ? Et s'ils sont universellement vrais, le résultat définitif de ce grand débat peut-il être douteux ? Puisqu'il y a un peu partout pour abolir graduellement et paisiblement l'esclavage, son extinction ne sera-t-elle pas prompte, immédiate et définitive, si le temps est arrivé ? Et la destruction de cette institution ne sera-t-elle pas l'œuvre des propriétaires d'esclaves eux-mêmes ?

La Canne à Sucre cultivée en France.

On annonce une tentative bien extraordinaire d'acclimation, dont les premiers essais auraient réussi ; il ne s'agirait de rien moins que d'introduire, non pas sur le sol de l'Algérie, qui est presque en climat torride, mais sur le territoire même de la France, la canne à sucre, cette plante utile qu'on n'a guère cultivée jusqu'à présent que sous les tropiques.

Il y a un demi-siècle, on créait en France la fabrication du sucre de betterave pour tenir lieu du sucre de canne, qu'on ne pouvait plus tirer des colonies ; aujourd'hui on tente de substituer à la betterave la canne produite par le sol français.

Dans un petit village du département de Vaucluse, nommé Caumont, M. Teillère possède, au bord de la Durance, une pépinière de plants de quelle il sema de la graine qu'il venait de recevoir des colonies. Malgré la saison avancée, les cannes atteignirent un degré de maturité très satisfaisant ; elles étaient chargées des fleurs et des graines commençant à se former, lorsqu'elles furent coupées et broyées à l'aide d'un moulin à huile ; le pressoir en fit sortir cinquante litres de sucre liquide.

La canne à sucre recueillie à Caumont est longue de 4 m. sur pied, et de 3 m. 50 c. si on la dépouille de ses feuilles ; elle compte douze à treize nœuds depuis la racine jusqu'à la tige, et son tuyau a une circonférence moyenne de 8 c.

Avant de regarder l'acclimatation comme définitive, il reste à savoir si les cannes se reproduiraient aussi bien par boutures que par semis, car l'expérience a démontré que les cannes, reproduites par la graine, perdent au bout de peu d'années tout leur principe sucré. On espère s'en rendre compte l'année prochaine, et l'on croit à la réussite, en se fondant sur la similitude du climat de la Provence et de celui de la Nouvelle-Orléans, où la canne à sucre est cultivée avec succès.

Cette prétendue similitude de climat est tout bonnement une erreur : nous n'en voulons pour preuve que les évaluations suivantes que nous empruntons à M. de Humboldt. A la Nouvelle-Orléans, la température moyenne de l'année est de 21°, celle de l'hiver de 13°, et celle de l'été de 28° ; tandis qu'à Avignon, la température moyenne de l'année n'est que de 14°, celle de l'hiver étant de 6°, et celle de l'été de 23°. Entre la grande variation qui existe entre l'hiver et l'été dans cette dernière ville, il y a donc entre la Nouvelle-Orléans et Avignon une différence d'environ 7° dans la température moyenne de l'année, différence qui rendrait difficile le réussir à Avignon ce qui croît en pleine terre à la Nouvelle-Orléans.

Au reste, l'expérience, ayant eu un commencement de réussite, nous pouvons espérer que, cette cérémonie a bonne fin, il faudra dire qu'il ne s'agit que d'oser pour réussir.

Mariage d'une ex-Esclave en Angleterre.

La *Gazette* de Brighton (Angleterre) publie l'histoire suivante :

Ce matin, à l'église paroissiale de Brighton, doit être célébré le mariage de deux personnes de couleur : l'intérêt que porte à cette cérémonie un intérêt tout particulier, surtout aux yeux de ceux qui depuis longtemps s'intéressent profondément au sort de la race africaine et qui ont suivi en elle le progrès de la civilisation résultant de l'influence du christianisme sur les nègres. Cette cérémonie apprendra de plus à nos frères de l'autre côté de l'Atlantique que les dames et les messieurs anglais se font à la fois un plaisir et un devoir de rendre honneur à ceux de la race africaine qui se sont montrés capables d'apprécier les avantages d'une éducation libérale.

La fiancée, qu'on suppose être la fille d'un chef africain, fut, à l'âge d'environ cinq ans, offerte en présent à feu le capitaine Frédéric Forbes, de la marine royale anglaise, qui était alié faire officiellement une visite au roi de Dahomey, dans le but de l'aider à la suppression de la traite dans l'intérieur de l'Afrique. Dans le livre où il rend compte de sa mission se trouve la description suivante de cet enfant :

" Je n'ai jamais vu quelque détail concernant le prince extraordinaire qui m'a été fait, celui d'une petite fille. Dans les chapitres précédents de cette histoire, j'ai fait mention de la grande influence que j'ai exercée sur cette tribu chaque à l'esclave se trouve justement dire cette intéressante enfant. Il est d'usage de réserver le capitale de haute naissance soit pour le service particulier des rois, soit pour être immolés sur la tombe de quelque noble décédé. C'est dans l'un ou l'autre de ces deux buts qu'elle avait été retenue d'aux ans à la cour, et ce fait qu'elle n'avait pas été vendu à la traite indiquait d'ailleurs pour elle qu'elle était d'une haute famille. Un présent si extraordinaire aurait été pour le moins un fardeau pour moi, si je n'avais en la conviction qu'en considération de la nature du service que j'avais rendu, cette enfant serait considérée comme propriété de la couronne. Ignorant de la première aurait été pour elle comme un arrêt de mort qui probablement aurait été exécuté sur l'heure. Aussitôt mon arrivée, je m'adressai pour la voie du recouvrer à l'Aimirauté à Sa Majesté la Reine, de qui je reçus une grave réponse, m'assurant que Sa M. prendrait plaisir à se charger de l'éducation et du sort à venir de cette enfant.

Elle n'a plus qu'un souvenir très confus de sa propre histoire. Ses parents ont été décapités ; elle ignore si elle a été le sort de ses frères et de ses sœurs. Pour son âge, qu'on suppose être dans sa 14e année, elle est prodigieusement avancée ; elle parle très bien l'anglais maintenant et montre une grande disposition et un réel talent pour la musique. A bien des pays d'exceptions près, elle s'est acquis, par sa docilité et une amabilité de manières que rien ne peut surpasser, l'affection de tous ceux qui l'ont connue. Elle a atteint la hauteur de taille de tout autre enfant blanc de son âge par son aptitude à apprendre, par les dons de son esprit et par les qualités de son cœur. Prise comme spécimen excellent de la race nègre, elle serait un précieux sujet d'étude sur les aptitudes intellectuelles des noirs.

Sa Majesté a pourvu aux frais nécessaires pour compléter l'éducation de Mlle Sarah Forbes Bonetta, dont les progrès dans les études accomplis font un ornement pour les plus hautes sociétés, et prouvent de la manière la plus satisfaisante que l'esprit africain est susceptible du plus haut degré de culture intellectuelle. Sa Majesté a pris le plus grand intérêt à la jeune fille, et a manifesté bienveillance. Elle a pourvu à ses frais pour la famille royale, la Reine a pourvu elle-même au trousseau de la fiancée. Le fiancé, Mr. James Davis, dont le nom de famille est tout pur un de nos croiseurs, et élevé dans les écoles de la Société Missionnaire du Christ, à Sierra-Léone. Plus tard, il s'engagea dans des entreprises commerciales pour son propre compte, et est maintenant un négociant heureux et influent de Lagos, où il emploie plus de cent de ses compatriotes, dont il s'applique à élever également l'état moral et l'état intellectuel.

La cérémonie doit être célébrée par l'évêque de Sierra-Léone et par le Rév. H. Venn. — Mme Thompson a gracieusement offert son jardin de Westhill Lodge pour le déjeuner de fiançailles. Nous apprenons qu'il y a eu de nombreux invités à la noce, et de ce nombre vingt Africains. La fiancée aura seize demoiselles d'honneur, dont quatre seront des demoiselles de couleur.

☞ Nous ne saurions trop recommander l'excellent ouvrage de M. Thiard, **le Boulque et ses Richesses,** aux personnes qui s'intéressent de ce rendez-vous de bons amis. Les émigrants trouveront dans cette brochure tous les renseignements qui leur sont nécessaires. Prix : 25 sous.

En vente chez MM.

Hébert & Crouzier, libraires, rue de Chartres.
Michon & Sweltzer, libraires, rue Royale et place St-Antoine.
Chol, libraire, encaisgnure Royale et Toulouse.
Et au bureau de l'Union, encaisgnure Chartres et Ste-Anne.

Annonces et Avis Divers.

Décédé

A Mamaroneck (Etat de New-York), le samedi 6 du courant, **Mr. HIRAM GRAY,** ci-devant capitaine de bateau à vapeur, à l'âge de 50 ans. Il laisse une veuve et six enfants. [3

Succession de John Beel.

Deuxieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans.

N° 18,970.

Attendu que George Fenneman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Beel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à demander, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

1] Par ordre de la Cour, W. R. Fiun, greffier.

Succession de Theodore Young.

Deuxieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans.

N° 18,970.

Attendu qu'Elizabeth Fleitman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu son époux, Théodore Young, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

2] Par ordre de la Cour, W. R. Fiun, greffier.

L'UNION

Mémorial Politique, Littéraire et Progressiste.

Paraît tous les Mercredis et Samedis après-midi.

FRANK F. BARCLAY, EDITEUR-IMPRIMEUR.

ABONNEMENTS. — Le prix de l'abonnement à ce Journal est fixé à $6 pour un an, $3 pour six mois, $1.50 pour trois mois.

Un Numéro : 5 sous.

ANNONCES. — Les annonces se paient à raison de $1 le carré de dix lignes. ☞ On traite de gré à gré pour les annonces du commerce à l'année, au semestre ou au trimestre.

Bureau : Rue de Chartres, 195, cnr. Ste-Anne.

CONSTITUTION DES ETATS-UNIS.

Nous, le Peuple des Etats-Unis, voulant former une Union plus parfaite, faire régner la justice, assurer notre tranquillité domestique, pourvoir à la défense commune, accroître la prospérité générale, et conserver à nous et à notre postérité les bienfaits de la liberté, nous ordonnons et établissons la présente Constitution pour les Etats-Unis d'Amérique.

ARTICLE PREMIER.

Sect. 1. — Tous les pouvoirs législatifs délégués par la présente seront confiés à un Congrès des Etats-Unis, lequel sera composé d'un Sénat et d'une Chambre de Représentants.

Sect. 2. — La Chambre des Représentants sera composée de membres choisis, tous les deux ans, par le peuple des divers Etats ; et les électeurs de chaque Etat devront avoir les qualités requises pour être électeurs de la plus nombreuse branche de la Législature dudit Etat.

Nul ne pourra être représentant s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans, s'il n'est depuis sept ans citoyen des Etats-Unis, et s'il n'est pas, au temps de son élection, habitant de l'Etat dans lequel il aura été choisi.

La représentation et l'imposition directe seront réparties également entre les Etats qui pourront être compris dans l'Union, suivant leur population respective, laquelle sera déterminée, en ajoutant au nombre total des personnes libres, en y comprenant celles astreintes au service pour un temps limité, et en excluant les Indiens non taxés, les trois cinquièmes de toutes les autres personnes. Leur dénombrement effectif sera fait trois ans après la première assemblée du Congrès des Etats-Unis, et tous les dix ans ensuite, de la manière qui sera prescrite par la loi. Le nombre des représentants n'excédera pas celui d'un pour trente mille âmes, mais chaque Etat aura au moins un représentant ; et jusqu'à ce que ledit dénombrement soit fait, l'Etat de New-Hampshire est autorisé à choisir 3 représentants, celui de Massachusets 8, les établissements de Rhode-Island et de Providence 1, le Connecticut 5, l'Etat de Delaware 1, celui de Maryland 6, celui de la Virginie 10, celui de la Caroline du Nord 5, celui de la Caroline du Sud 5, et celui de la Georgie 3.

Lorsqu'il viendra à vacuer quelques places parmi les représentants de quelque Etat, le pouvoir exécutif dudit Etat rendra des *writs* d'élection pour procéder à leur remplacement.

La Chambre des Représentants choisira son orateur (*speaker*) et ses autres officiers, et elle aura seule le pouvoir de porter les actes d'accusation appelés *impeachment*.

Sect. 3. — Le Sénat des Etats-Unis sera composé de deux sénateurs de chaque Etat, choisis par la Législature de chaque Etat, pour le terme de six ans, et chaque sénateur n'aura qu'une voix.

Immédiatement après que les sénateurs se seront assemblés en conséquence de la première élection, il seront divisés, aussi également qu'il sera possible, en trois classes. Les places des sénateurs de la première classe seront vacantes à l'expiration de la seconde année, et celles des sénateurs de la seconde classe à l'expiration de la quatrième année, et celles des sénateurs de la troisième classe à l'expiration de la sixième année, de manière que le tiers d'entre eux puisse être renouvelé chaque seconde année ; et si les places viennent à vaquer par démission ou autrement, tandis que la Législature de quelque Etat est hors de séance, le pouvoir exécutif dudit Etat pourra y nommer par *intérim* jusqu'à la première séance de la Législature, qui alors pourvoira à ces places vacantes.

Nul ne pourra être sénateur s'il n'a atteint l'âge de trente ans, s'il n'a été pendant neuf ans citoyen des Etats-Unis, et s'il n'est, au temps de son élection, habitant de l'Etat qui l'aura élu.

Le Vice-Président des Etats-Unis sera président du Sénat, mais n'aura point de voix, si ce n'est dans le cas du partage d'avis.

Le Sénat choisira ses autres officiers, comme aussi un président *pro tempore*, lorsque le Vice-Président sera absent ou exercera les fonctions de Président des Etats-Unis.

Le Sénat aura seul le pouvoir de juger les accusations appelées *impeachments;* quand il se réunira à cet effet, les sénateurs prêteront serment ou affirmation. Lorsqu'il s'agira de juger le Président des Etats-Unis, le grand juge (*chief justice*) présidera le Sénat, et nulle personne ne sera déclarée convaincue sans le concours des deux tiers des membres présents.

Les jugements rendus dans les cas d'*impeachment* ne s'étendront pas au-delà du déplacement d'office et de l'incapacité de posséder aucune place d'honneur, de confiance ou de profit dépendante des Etats-Unis ; mais la partie convaincue sera néanmois sujette à être mise en accusation (*indicted*), à voir faire son procès, et à être jugée et punie conformément à la loi.

Sect. 4. — Les temps, lieux et mode de procéder aux élections des sénateurs et représentants seront prescrits dans chaque Etat par la Législature dudit Etat ; mais le Congrès pourra, en tous temps, faire des lois contenant des règlements ou des altérations à cet égard, excepté relativement aux lieux où les sénateurs doivent être choisis.

Le Congrès s'assemblera au moins une fois chaque année, et cette assemblée aura lieu le premier lundi de décembre, à moins qu'il ne fasse une loi pour désigner un jour différent.

Sect. 5. — Chaque Chambre sera le juge de l'élection, des rapports sur la nomination (*returns*) et les qualifications de ses propres membres, et une majorité des membres de chacune d'elles constituera un *quorum* ou nombre compétent pour agir ; mais un moindre nombre peut s'ajourner de jour en jour, et peut être autorisé à forcer les membres absents à se rendre à leurs fonctions, de la manière et sous telles peines que chaque Chambre pourra prescrire.

Chaque Chambre peut faire des règlements relatifs à sa forme de procéder, punir ses membres pour conduite contraire au bon ordre et expulser l'un d'eux, du consentement des deux tiers de ceux qui la composent.

Chaque Chambre tiendra un registre de ses actes, et de temps à autre les fera publier, à l'exception de telles parties d'iceux qui, dans son opinion, pourraient exiger le secret ; et les *oui* et les *non* des membres de chaque Chambre, sur chaque question, seront portés sur le registre, à la demande d'un cinquième des membres présents.

Ni l'une ni l'autre des Chambres, pendant les séances du Congrès, ne s'ajournera, sans le consentement de l'autre, pour plus de trois jours, ni à aucun autre lieu que celui dans lequel les deux Chambres tiendront leurs séances.

Sect. 6. — Les sénateurs et les représentants recevront une indemnité pour leurs services, laquelle sera fixée par la loi et payée des fonds du Trésor des Etats-Unis. Ils seront dans tous les cas (excepté ceux de trahison, crime capital et violation de la paix publique,) privilégiés contre toute arrestation, tandis qu'ils assisteront aux séances de leurs Chambres respectives, et en s'y rendant ou en s'en retournant ; et ils ne pourront être recherchés dans aucune circonstance, pour aucuns discours ou débats dans l'une ou l'autre Chambre.

Nul sénateur ou représentant ne sera nommé, pendant le temps pour lequel il est élu, à aucun emploi civil, sous l'autorité des Etats-Unis, qui aurait été créé ou dont les émoluments auraient été augmentés pendant ledit temps ; et nulle personne, possédant quelque place dépendante des Etats-Unis, ne sera membre de l'une ou l'autre Chambre tant qu'elle restera dans ladite place.

Sect. 7. — Tous les *bills* pour levée des deniers publics seront émis dans la Chambre des Représentants, mais le Sénat pourra y proposer des amendements ou concourir auxdits amendements, comme pour les autres *bills*.

Tout *bill* qui aura passé dans la Chambre des Représentants et dans le Sénat sera, avant d'acquérir force de loi, présenté au Président des Etats-Unis. S'il l'approuve, il le signera ; mais s'il ne l'approuve pas, il le renverra, avec ses objections, à la Chambre dans laquelle il aura été émis, laquelle Chambre fera porter ces objections, tout au long, sur ses registres, et procédera à un nouvel examen dudit *bill*. Si après ce nouvel examen les deux tiers de la Chambre sont d'accord de passer le *bill*, il sera envoyé, avec les objections, à l'autre Chambre, par laquelle il sera de nouveau examiné ; et s'il est approuvé par les deux tiers des membres de ladite Chambre, il acquerra force de loi. Mais dans tous les cas, l'opinion de chaque Chambre sera prise par *oui* et *non*, et les noms des personnes votant pour ou contre le *bill* seront portés sur le registre de chaque Chambre respectivement. Si quelque *bill* n'est pas renvoyé par le Président dans les dix jours (les dimanches exceptés) après qu'il lui aura été présenté, ce *bill* passera en forme de loi, de la même manière que s'il l'avait signé, à moins que le Congrès, par son ajournement, n'ait prévenu son renvoi, dans lequel cas il ne fera pas loi.

Tout ordre, résolution ou délibération auxquels le concours du Sénat et de la Chambre peut être nécessaire (excepté sur une question d'ajournement) seront présentés au Président des Etats-Unis ; et avant qu'ils passent en vertu d'aucun effet, ils seront par lui approuvés, et en cas qu'ils les désapprouve, ils seront passés de nouveau par les deux tiers du Sénat et de la Chambre des Représentants, conformément aux règles et limitations prescrites relativement aux *bills*.

Sect. 8. — Le Congrès aura pouvoir :

De mettre et lever les taxes, droits, impôts et *accises;* de payer les dettes, et de pourvoir à la défense commune et à la prospérité générale des Etats-Unis ; mais tous droits, impôts et *accises* seront uniformes dans toute l'étendue des Etats-Unis ;

D'emprunter de l'argent sur le crédit des Etats-Unis ;

De régler le commerce avec les nations étrangères, ainsi qu'entre les divers Etats et avec les peuples sauvages ;

D'établir un mode uniforme de naturalisation et des lois uniformes relativement aux banqueroutes dans toute l'étendue des Etats-Unis ;

De battre monnaie, d'en fixer la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères, et de déterminer une règle fixé pour les poids et mesures ;

De pourvoir à la punition de ceux qui contrefont les effets et la monnaie courante des Etats-Unis ;

D'établir une poste et des chemins publics ;

D'encourager les progrès des sciences et des arts utiles, en assurant, pour un temps limité, à leurs auteurs et inventeurs, le droit exclusif à leurs écrits et découvertes respectifs ;

De constituer des tribunaux inférieurs à la Cour Suprême ;

De définir et punir les pirateries et crimes capitaux commis en pleine mer, ainsi que les délits contre la loi des nations ;

De déclarer la guerre, accorder des lettres de marque et de représailles, et d'établir des règles concernant les prises faites sur terre ou sur mer ;

De lever et entretenir des armées; mais il ne sera fait aucune disposition d'argent à cet égard, pour un terme plus long que celui de deux ans ;

De procurer et entretenir des forces navales ;

De faire des règlements pour la direction et la discipline des forces de terre et de mer ;

De pourvoir aux réquisitions de la milice, à l'effet de faire exécuter les lois de l'Union, supprimer les insurrections et repousser les invasions ;

De pourvoir à l'organisation, à l'armement et à la discipline de la milice, et à la manière de disposer de telle partie de ladite milice qui pourra être employée au service des Etats-Unis, réservant aux Etats de l'Union respectivement la nomination des officiers et le droit de former la milice, conformément aux règles prescrites par le Congrès ;

D'exercer une législation exclusive dans tous les cas quelconques, sur tout district (n'excédant pas dix milles carrés) qui pourra, par cession des Etats particuliers et par l'acceptation du Congrès, devenir le siége du gouvernement des Etats-Unis ; et d'exercer une semblable autorité sur tous les lieux qui pourront être acquis du consentement de la Législature de l'Etat dans lequel ils seront situés, pour ériger des forts, des magasins, des arsenaux, des chantiers de construction, et d'autres édifices nécessaires ;

Et de faire toutes les lois qui seront nécessaires et convenables pour mettre à exécution les pouvoirs ci-dessus mentionné et tous autres qui sont conférés par la Constitution au gouvernement des Etats-Unis ou à tout département ou officier dudit gouvernement.

Sect. 9. — La migration ou l'importation de telles personnes que quelqu'un des Etats actuellement existant trouverait convenable d'admettre, ne sera point prohibée par le Congrès, jusqu'à l'année 1808, mais il pourra être imposé une taxe ou droit sur ladite importation, laquelle n'excédera pas dix piastres fortes par chaque personne.

Le privilége de *writ d'habeas corpus* ne sera suspendu que lorsque, dans des cas de rébellion ou d'invasion, la sûreté publique pourra l'exiger.

Aucun *bill d'attainct (attainder)* ou loi *ex post facto* ne sera passé.

Nulle capitation ou autre imposition directe ne sera mise, si ce n'est dans la proportion du cadastre ou dénombrement qui doit être dressé, comme il est précédemment ordonné.

Nulle taxe ou droit ne sera imposé sur des articles exportés de quelqu'un desdits Etats. Nulle préférence ne sera accordée par aucun règlement rendu sur le commerce ou les revenus publics aux ports d'aucun Etat sur ceux d'un autre Etat ; et les vaisseaux d'un Etat qui iront dans un autre Etat ou en sortiront, ne seront pas obligés de faire déclaration d'entrée, ou de prendre un congé de la douane en retour, ou de payer des droits dans un autre Etat.

Nuls fonds ne seront tirés du Trésor qu'autant que leur disposition aura été réglée par la loi, et il sera rendu, de temps à autre, un compte régulier de la recette et de la dépense des deniers publics.

Nuls titres de noblesse ne seront accordés par les Etats-Unis, et nulle personne occupant une place de profit ou de confiance, sous leur dépendance, n'accepterа, sans le consentement du Congrès, aucun présent, émolument, office ou titre quel qu'il soit, d'aucun roi, prince ou Etat étranger.

Sect. 10. — Nul Etat n'entrera dans aucun traité, alliance ou confédération, n'accordera des lettres de marque ou de représailles; ne battra monnaie, n'émettra des mandats (*bills of credit*), n'ordonnera qu'on reçoive autre chose en paiement des créances que de la monnaie d'or ou d'argent, ne passera aucun *bill* d'attainct (*attainder*), ni aucune loi *ex post facto*, ou autre portant atteinte à l'obligation résultante des contrats, ni n'accordera de titres de noblesse.

Nul Etat, sans le consentement du Congrès, ne pourra mettre des impôts ou droits sur les importations ou exportations, excepté ceux qui seront absolument nécessaires pour l'exécution de ses lois d'inspection ; et le produit net de tous les droits et impôts mis par tout Etat sur les importations ou exportations sera appliqué à l'usage du Trésor des Etats-Unis, et toutes lesdites lois seront sujettes à la révision du Congrès, et aux restrictions qu'il pourra y faire. Nul Etat, sans le consentement du Congrès, ne pourra mettre aucun droit de tonnage, entretenir des troupes ou des bâtiments de guerre en temps de paix, entrer en arrangement ou accord avec un autre Etat ou avec une puissance étrangère, ou s'engager dans une guerre, à moins qu'il ne soit réellement envahi, ou dans un danger assez éminent pour ne point admettre de délai.

(A continuer.)

Feuilleton de l'Union.

LE SAVANT ET LE CROCODILE.

I.

Ce titre ressemble à celui d'une fable, et c'est une histoire vraie que je vais conter.

La ville de Belfast, en Irlande, est peuplée de savants ; la science y coûte peu, comme l'esprit chez nous. En arrivant à Belfast, je fus frappé de la physionomie générale des passants ; tous les visages trouvaient le plus parfait accord de gravité, de mine qui le Paris, tout le monde promeneur ressemble à un vaudeville du Gymnase, des Variétés ou du Palais-Royal, gérné de pièces de théâtre.

M. Adamson, un de ces innombrables savants qui gardent la droite sur les trottoirs de Belfast, était fort riche, quelque savant ; et pourtant le bonheur lui manquait. Il avait mainte, à son lever, il s'adressait cette question : "Pourquoi le voyageur Bruce n'a-t-il pas découvert la presqu'île de Méroé?"

Tous les hommes font toujours le malheur dans une spécialité quelconque. J'ai connu un honorable citoyen qui est laissé dépérir de langueur, parce qu'il avait été exclu, en 1830, des cadres d'un garde national, pour cause de stagnité militaire. Il ne pouvait tenir son fusil que de la main droite, et ses mains étaient gauches toutes les deux.

Vice ra flical.

M. Adamson étudiait la carte de Bruce, depuis les montagnes de la Lune jusqu'à Hermopolis, et il n'y trouvait pas cette presqu'île que le véridique Hérodote a vue de ses propres yeux, comme je vous vois.

Ce soucl minait profondément le grave Irlandais.

Un jour, il se mettait dans le pare de bas de Dublin, et s'embarqua pour l'Egypte, en passant par le canal Saint-Georges, la Manche, la France et la Méditerranée. Arrivé à Cette, il ne daigna rien voir ; il prosqu'île de Bruce l'absorbait.

Il remonta le Nil, ne salua pas les Pyramides, impolitesse inouïe, mais qui se produisait souvent chez les savants. Les plus monuments ; et après un séjour de quelques heures au Caire, il poursuivit son voyage jusqu'aux ruines de Karnak.

Il officura d'un crayon rapide les magnifiques colonnes de Memnon, les cryptes d'Osimandias, les hypogées de Sésostris, les pylones d'Isis, les obélisques de Luxor et toutes les merveilles de la Thébaïde. Toujours remontant le Nil, il vit Latopolis, Eléthya, Apollinopolis, Ombos, et syène, aujourd'hui dépôt du nom barbare d'Assouan. Les ruines de ces villes antiques ne furent pas honorées de cet point d'admiration ; c'était humiliant pour l'Egypte de Sésostris!

Un jour, la chaleur était si forte à midi, chose très naturelle sous le tropique, que le savant Adamson se laissa séduire par la fraîcheur du Nil, et se décida, pour la première fois de sa vie scientifique, à prendre un bain dans le fleuve sacré.

Il regarda aux environs avec une attention minutieuse, et ne découvrit aucun vestiaire, aucune cabine, aucun sous-nonc. Il n'y avait pas même une statue d'Isis, d'Isis, d'Ambis ou de Sérapis. Le Nil coulait dans un silence religieux, et bagnait sur sa rive gauche, et sur sa rive droite, des ruines qui remontent par des chaînons de rochers à la vieille Elephantine. Adamson, rassuré par la solitude et l'absence des policemen, se plonga dans les eaux du fleuve, et Nil, qui en avait assez gâté avec voin ses vêtements et ses bottes sur le rivage un.

Le savant remercilait la nature, bonne mère, qui plaçait ainsi un fleuve et l'ombre auprès d'un sable et brûlant ; il avait cait cette voluptué du bain inconnue de la science, et se souvenait tout-à-coup de ses premiers exercices de nageur enfant, sur les grèves de Kingstown, il quitta la station ; il fit une bagnoire fluviale, et nagea, comme un ignorant, en pleine eau.

Comme il se livrait à cette chasse d'un triton d'eau douce, il entendit un souffle menaçant, et vit, à peu de distance, et à fleur du Nil, une gueule verte, ornée de dents léonines et de deux yeux enflammés.

Le savant se rappela aussitôt, mais trop tard, une fable qui commence ainsi : "Les chiens d'Egypte boivent toujours en courant, le long du Nil, de peur des crocodiles." O nageurs des chiens! s'écria-t-il ; et il fit, de ses mains et de ses pieds, les plus grands efforts pour atteindre une petite île sablonneuse, cœuil des barques, salut des nageurs.

C'était, en effet, un crocodile de la plus belle espèce ; un lézard colossal et amphibie, plus feroce que le tigre du Bengale ou le lion de l'Atlas. L'Egypte est le pays du cui, quoique maigre pour cause d'étude, offrait encore un mets satisfaisant à la gloutonnerie d'un crocodile à jeun.

Adamson gagna heureusement le bord de la petite île, ayant le crocodile sur ses talons ; il croyait même souvent sentir passer une haleine chaude à la plante de ses pieds, température d'broyans de Nil, et il en était tout frissonnant, ingénié. Il toucha la terre, mais au moment où il allait se lever à la joie, il se souvint que le crocodile est amphibie, et apprend à nager dès qu'il sort de l'œuil, s'élancera la tige et grimpa au sommet avec l'agilité d'un écureuil. Si Adamson eût appartenu à l'espèce des nous sauvages, celle qui vit dans d'un vrai nageur, il était perdu sans ressources ; par bonheur, il avait reçu, à vingt ans, quinze propositions d'exercice exercice individuel qui l'avaient rendu apte à l'escalade des palmiers.

Adamson se logea de son mieux sur la partie de l'arbre où les rameaux et les feuilles s'étendent, mais, monter, retombent et se croisent selon les caprices de leur végétation indépendante, et ayant assuré sous ses pieds une base solide, il regarda le Nil.

Ses yeux se fermèrent d'effroi au moment ; le crocodile sortait de l'eau, en soumettant quelque d'écailles lumineuses, et il marchait, comme un poisson devenu quadrupède, vers la racine du palmier.

Le savant chercha aussitôt dans sa mémoire tout ce qui a été écrit sur les crocodiles, par Pline et Sauvres, et il crut trouver, dans ces naturalistes, que ces animaux escaladaient les palmiers.

— Oh ! dit-il, faites, mon Dieu! que mes confrères les savants, qui se trompent à chaque page, se soient encore trompés à celle ci!

Tout-à-coup il éprouva un nouveau frisson de terreur, se rappelant une notice qu'il avait insérée dans le "neifast-Review," et dans laquelle il avancait lui-même que les crocodiles grimpaient sur les arbres comme des chats. Il aurait voulu jeter sa notice au feu ; mais il n'était plus temps : tout Belfast avait lu la notice, elle avait été traduite en Arabe, et aucun auteur ne l'avait réfutée en Orient, pas même à Crocodilopolis.

Le feroce amphibie, arrivé au pied de l'arbre, ne comprenait une joie vive en découvrant le nageur à travers les délaricies des feuilles ; il fit quelques tours et détours, regarda encore, puis s'arrêta, comme pour convertir le siége en blocus, dans l'impossibilité absolue de prendre la place d'assaut.

Ici, rendons hommage à la vraie science. Adamson, malgré les préoccupations de son cœur, ne pouvait oublier sa juste douleur ; il reconnut que sa notice commettait une erreur d'histoire naturelle ; mais il se promit bien de le jamais la corriger, s'il échappait, par miracle, au péril. La notice avait été écrite avec conviction ; elle démontrait que les crocodiles grimpaient sur les palmiers ; fait acquis à la science, impossible de revenir là-dessus, même en échappant au crocodile, qui n'avait pu escalader un palmier du Nil. Un savant doit être inébranlable dans ses convictions.

La peur du crocodile prit un caractère alarmant. Le blocus existait dans toute son évidence stratégique. La science pouvait ainsi acquérir un nouveau fait : les crocodiles ne grimpent pas, ils bloquent. Sujet d'une nouvelle notice qui, sans démentir la première, donnait une nouvelle ruse de guerre à l'intelligence de ces animaux.

Etendu dans sa longueur démesurée, le crocodile bravait le soleil comme un lézard, et ne témoignait plus aucune impatience ; il attendait, avec la douceur du savant, et le frémissement de sa queue annonçait toute la joie que faisait naître en lui la seule pensée de cet inévitable festin.

De son côté, le savant étudiait les mœurs du monstre, et, la part de la science une fois faite, il recommençait à frisson nor comme un agonisant suspendu aux lèvres d'un lion.

Les heures du blocus ont donc cent guarantes minutes, mais elles passent comme les autres ; le temps vaque marche souvent avec des bagages, mais il marche toujours, et ne s'arrête jamais. Le soleil se couche comme la veille, le lendemain après un crépuscule très court, et son dernier rayon montra au dernier regard du savant Belfastois le crocodile dans son horizontale et désespérante immobilité.

En cherchant dans ses souvenirs pour trouver une similitude, une d'isolation ou un repoir, Adamson rencontra son compatriote Robinson Crusoé, naïtif d'York, lequel passa une nuit sur un arbre, après son naufrage, par mesure de précaution. L'Arbre de cet illustre naufragé était, comme le palmier ; le domicile était donc possible, quoique dur. Robinson avoue même qu'il dormit. Au reste, on trouve souvent, dans les auteurs qui ont parlé des plus grands dangers, mes de palmier ; réflexions salutaires qui offrirent quelque douceur aux angoisses du malheureux savant de Belfast.

II.

Adamson dormit peu dans cette longue nuit ; il eut plusieurs rêves, comme tous les savants, il rêva quelque chose devant les académiciens de Belfast, leur fit-aut une notice pour leur démontrer que les crocodiles n'existaient pas, comme le sphinx, et que les Egyptiens qui avaient décrit ces animaux étaient tabuleux. A la fin de ce rêve, il crut recevoir sur ces joues une rosée de larmes de crocodile ; il se réveilla en sursaut, et faillit tomber du haut du palmier sur la queue de son gardien endormi.

Cela le rendit plus circonspect ; il fit violence au sommeil, et retint ses paupières sur son doigt pour les empêcher de se fermer. Que ne ferait-on pas pour conserver sa vie!

Au lever du soleil, Adamson vit avec désespoir que rien n'était changé dans l'état du blocus. Le crocodile seulement se couvrait plus le terrain occupé la veille ; pendant la nuit, le monstre affamé avait tandu d'heureux pièges à d'innocents poissons descendus du Nil blanc, et il s'était réconforté avec un *mediaoscle*, comme un gourmand de l'ancienne Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, ou la cuisine maigre et *abhaughale* a obtenu de si merveilleux progrès.

Le bord de la petitil île était couvert de débris d'arêtes encore saignantes, et ce fut un bien triste spectacle pour le savant, car, se dit-il, si ce monstre trouve à se rassasier sur ces mets, le blocus ne finira pas, et je tomberai d'inanition dans la gueule de ce vorace ruminé.

Ce raisonnement ne manquait pas de justesse, et provoqua une insurrection de cheveux sur la tête du savant.

L'estomac, machine indépendante de l'esprit, et qui a ses exigences limitées, réclamait deux repas au pauvre Adamson, celui de la veille et celui du matin. Le murmure de l'estomac arrivait aux oreilles d'Adamson, et il paraissait différé de l'apaiser.

Deux savants qui se trouveraient en pareil cas de faim auraient de souvenirs tout prêts dans les histoires de pirates ; le plus fort dévorerait le plus faible, sans lui conserver un confrère cher à la science ; mais Adamson était seul, et il voyait, avec une juste épouvante, la faim qui grimpait de plus en plus avec le blocus, comme celle s'est rencontrée à Sébastopol.

Entre autres choses qu'il ignorait, ce savant ne savait pas que les palmiers produisent des fruits comestibles, doux, savoureux, exquis, charnus, dont les Arabes vivent très bien depuis Adam, premier colon de l'Arabie. Or, un rayon de lui leva, glissa entre les feuilles massives, révéla de belles grappes de dattes au regard affamé du savant.

A Belfast, Adamson déjeunait avec une tranche de bœuf, deux livraisons de jambon d'York, assaisonnées de pommes, fallait faire trêve à ces douces habitudes gastronomiques, se contenter des végétaux parfumés, mauve du désert.

Une étrange pensée vint l'assaillir après déjeuner : il se rappela un commentaire du livre égyptien de Sésostris, dans lequel un auteur avait prouvé que les obélisques sont les tiges naturels de tous les ouvrages connus en Egypte, mais barres. Cela parait raisonnable, pensa-t-il, car si les crocodiles avaient pu se venger des ouvrages, à quoi serviraient les ribles animaux? Sa conscience lui reprochait toutes les révérences dont il s'était rendu coupable en traversant les villes sans saluer les ombres pyramidales des Pharaons et des dieux du divin Osimandias. Il lui restait la ressource de quelques criminels agonisants ; il se repentit et fit vœu, s'il échappait au crocodile vengeur, de baiser les orteils du Memnon qui chante une cavatine au lever du soleil.

Un vœu fait donne quelque tranquillité à l'esprit. Il regarda le monstre cerbère pour s'assurer si le vœu avait pour quelque effet sur ses écailles ; le monstre veillait toujours, et ne naturaisait pas avoir entendu le vœu.

Une soif ardente dévorait la poitrine du savant, autre malheur du blocus! Les dattes altèrent beaucoup. Comme Jean qui l'Unfortuné Tantale voyait sous ses pieds un lac fleuve, et il mourait de soif. Le Nil avait des murmures suaques ; il se contentait de rafraîchir l'air, et il ne donnait pas un goutte d'eau à la lèvre aride du malheureux Adamson. Il se comparait à son compatriote Robinson Crusoé, il comprenait tout l'avantage de la position était à ce dernier. En effet, Robinson passa une nuit sur un arbre ; mais il descendit le lendemain ; il tua des perroquets, en fit des friccassées de poulet ; il alla de l'eau claire et du rhum ; il se promena sous le parasol ; il le bâtit un gîte ; il se rencontra avec un crocodile, et découvrit un Vendredi. Heureux Robinson! disait-il, vous avez trouvé le savant, heureux le malaire! rêt et sujet à la fait! Bien ingrat oseai-je plaindre! Je voudrais bien le voir à ma place sur ce palmier!

On est forcé de convenir que les doléances de Robinson sont des insultes envers la Providence. Voilà bien l'homme! il se plaint toujours de son malheur! Mais Adamson est-il plus raisonnable quand il accuse son compatriote d'York? Réfléchissons. Cet homme perché sur un palmier ne savait pas que, se même jour, à la même heure, l'infortuné savant français Adolphe Petit, était dévoré par un crocodile devant les ruines d'Ombos! Les hommes devraient bien cesser de se plaindre de leur sort!

En ce moment de légères vapeurs couvrirent le soleil, et Adamson éprouva un mouvement de joie ; il comptait sur une bonne pluie, et il préparait déjà les deux creux de ses mains pour faire une orgie hydraulique avec la rosée du ciel. Sa joie fut courte. Il se rappela cette désespérante inscription : *Limite de la pioggia, limites des pluies* que le courageux voyageur Italien Rosalgoni, l'ami de Belzoni, a gravée sur sa carte du Nil. Le palmier d'Adamson était fatalement placé dans la latitude qui produit les pluies de mai et de juillet.

Il récita, pour se dénitérer l'imagination, un passage de la *Jérusalem*, où le Tasse décrit les croisés, buvant, à plein ceaux, une bonne pluie, après les longues souffrances d'un ciel d'airain. Ces vers lui firent venir l'eau à la bouche quoique prononcés en italien anglais.

Le crocodile semblait deviner les souffrances du Tantale de Belfast; il avalait, au passage, des carafes de Nil, en décochant au palmier des regards obliques et narquois. Les plaisanteries du crocodile étaient de plus en plus fort révoltantes, et ne produisaient à sa soif une nouvelle irritation.

Il promenait ses yeux sur le Nil dans l'espoir de découvrir une dépêche à la voile ou à la rame, et de lancer un cri de détresse aux navigateurs ; mais cet espoir est illusoire, dans des parages dangereux, situés sur des rapides comme dit Bruce. La solitude gardait son silence de mort ; on n'apercevait que des ruines noirâtres, ou perchaient quelques ibis, immobiles comme des points d'admiration.

(A continuer.)

☞ Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que MM. Fabvre de Cette, sont sur le point d'ouvrir un pole aux huîtres dans la rue Saint-Pierre, entre Royale et Chartres, en face du Passage. Cet établissement tiendra constamment à la disposition des consommateurs des bivalves de la plus grande fraîcheur, depuis l'huître sur l'écaille jusqu'à l'huître à la Chipolata. Qu'on se le dise, et essayez-en.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE FRANK F. BARCLAY,

Rue de Chartres, 195, encoignure Sainte-Anne.

M. FRANK F. BARCLAY, Propriétaire, informe le public qu'ayant considérablement augmenté le matériel de son imprimerie et l'ayant ainsi parfaitement assorti, il se charge de toutes espèces d'

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES POUR LE COMMERCE,

Soit en français, soit en anglais, telles que

Cartes d'Adresse et de Visite, Factures, Lettres de Mariage, Billets d'Enterrement, Affiches, Brochures, Livres,

Et généralement tout ce qui concerne la Typographie, le tout exécuté dans le dernier goût de l'art, le plus bref délai, et à des prix aussi modérés que dans aucun autre établissement de la cité. Par les soins minutieux qu'il apporte dans l'exécution des travaux qui lui sont confiés, M. Barclay espère mériter bientôt une bienveillante patronage et de la confiance de ses amis et du public en général.

BUREAU ET IMPRIMERIE DE L'UNION,

Rue de Chartres, 195, encoignure Sainte-Anne.

APPEL

A tous les Amis du Progrès

Soldats de la vraie philosophie, ou
ardeur à la défendre et vous
quer ? C'est à l'ombre que l'on
rier, et c'est que l'heure du travail
ne ouvre produisez-vous ?
ous vous reculez effrayés devant la
crète.
vraie Démocratie, trop longtem
réclamé enfin impérieusement ses
ces à se frayer un passage au milieu
compacte et abrutie, appelant à
formidable, les zélés à sa cause.
ous qui vous dites ses apôtres
ces cependant les premiers à faire
oit du temps se déchire de
ent, et vite voilà que vous fermez
pas voir l'éclat splendide de l'
qui apparaît déjà radieux derrière
nages.
ous vous bouchez les oreilles pour
re les cris des victimes expirant
ous de la victoire.
ous craignez d'entendre le bruit
clames des peuples, tombant des
ts de la Liberté sur la tête de ses
ts.
ous avez répugnance d'assister à
nnement des peuples.
ne craignez-vous d'être du nombre
ui le gîte funèbre ?
raignez-vous enfin qu'en prenant
régénératrice, vos pieds ne se
sse beauté ?
ir bien ! l'œuvre gigantesque pour
vous, et celui qui vous inspire
n donné sera pulvérisé !...
est un beau, un grand drame que
ercule en ce moment, et dont les
pour une main qui ne tremble pas.
en est fait : la tendre de la
n crosse sous ses pieds du geant
l'horizon de votre vie
près cela, pour vous qui trembl
vous donc, dût même la tombe v
partage ?
a mort n'est-elle donc pas la sœ
liberté, pour qu'elle vous inspire
ts ?
Voyez-le, il ne vous adviendra que
advenir !...

...MOT SUR LA POPULATION DE C...

Jusqu'ici, quelques rares défenseurs
ses ont vraiment élevé la voix en
sprit de partialité et de prévention
el la jugent ses nombreux ennemis
gmenter en raison des efforts qu
on obtenir une petite place
bille humaine.
A entendre ses détracteurs, on
nt que cette classe, dépourvue
intelligence, ne peut pas juger sain
nements qui se déroulent autou
tinguer ses amis d'avec ses enne
qui explique sans doute la col
sentie principalement les succès
royant les hommes de couleur en
bien le rôle qu'ils ont à jouer dans
dit qui s'est élevé entre les deux
pays.
Nous avons juste reproche au
ouleur leur dévouement à la
ion ? Certes, ils ne vont pas jus
de leur faible concours pour le
armes fédérales, ressortira immé
eux l'égalité sociale. Les pro
iens, trop enracinés de la popul
aux Etats-Unis, élèveront pour
ore une barrière infranchissable
ux races ; mais au moins un pa
fait dans la voie du progrès,
droits, qui ne peut être que la
ruelle de cette guerre civilisa
assez d'avantage pour que chacun
prenne son devoir, en andant, p
ens possibles, à la subjugation
ion.
n s'enrôlant sous la bannière
hommes de couleur entendent
ter le reproche qu'on leur fait
t, de rester complètement
rements qui peuvent anéantir
vantage leur donne la
onnus, ils ne font d'ailleurs que
dette légitime que le pays a
ts contractée envers eux.
n 1776, les hommes de couleur
les principes libéraux proclam
laration de l'Indépendance, s'en
mettre leur bras au service de
re la tyrannie, se doutant bien
ce que plus tard, sur cette terre
pour l'indépendance duquel
leur sang, ils devaient
descendants le bénéfice de
honnête et pure du véritable
laration de l'Indépendance, qu
ue "tous les hommes sont
ent également appelés à la
cherche du Bonheur."
Malgré le soin extrême qu'ont pr
ens partisans de la Révolution
lier des services qu'ont rendus
de valeur à la cause américaine
Beauvais, Lambert, Rigaud, V
Mars, Belley, sont néanmoins
s nous connaît une sorte de
tre cet ostracisme dont ils sont
qu'à présent par ceux dont ils s
intérêts avec tant de dévouement
ous les gouvernements espagnol
hommes de couleur servirent
ts de fidélité. L'expédition
ées, composée en grande partie
couleur de la Louisiane, est
motifs qui leur a valu la
du Premier Consul, lorsqu'il
propre main l'article III du
il cédait la Louisiane aux Ex
de dont les stipulations son